

DEC151224DR01

Décision portant cessation de fonctions de Mme Nicolette DELANNE, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / assistante de prévention (AP)¹ au sein de l'unité mixte 8036 intitulée Centre d'études sociologiques et politiques Raymond Aron (CESPRA)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC141022DR01 du 19 mars 2014 portant nomination de Mme Nicolette DELANNE aux fonctions d'ACMO / d'AP,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / d'assistante de prévention (AP) exercées par Mme Nicolette DELANNE, dans l'unité du CNRS UMR8036 à compter du 8 mai 2015.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Ivry sur Seine le 11 mai 2015

Le directeur de l'unité
Olivier REMAUD

Olivier REMAUD
Directeur du CESPRA
EHESS-CNRS UMR 8036

Visa de Patrick MOUNAUD, délégué régional Paris A

Visa de Pierre-Cyrille HAUTCOEUR, président de l'EHESS

Le Président

Pierre-Cyrille Hautcœur

¹ Dans certains cas, la dénomination d'ACMO doit être maintenue à titre transitoire. Plus précisément, si la décision de nomination était une décision de nomination d'ACMO, vous devrez utiliser le vocable "ACMO"